

environ cent quatre vingt brasses. Amanu-a-Loia est le propriétaire
de ce terrain. Signé: Amanu-a-Loia.

271. Ahiwovai. S'étend depuis le terrain de Luva jusqu'au sommet de
la montagne sur environ trois cents brasses. Il s'étend aussi du côté
de l'intérieur depuis le terrain de Luva jusqu'à celle un peu de Luva
sur environ quarante brasses. Amanu-a-Loia est le propriétaire
de ce terrain. Signé: Amanu-a-Loia.

272. Ahionoti. S'étend depuis le terrain d'Amamua jusqu'à celle de Pihavi
sur environ quinze brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Valu
pai jusqu'au sommet de la montagne sur environ deux cents brasses.
Bahupu Ubatapiri a Paatuu est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Bahupu Ubatapiri a Paatuu.

273. Uvotoupe. S'étend depuis le terrain de Pihavi jusqu'à celle d'Amamua
sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Uluva
jusqu'au sommet de la montagne sur environ cent cinquante brasses.
Bahupu Ubatapiri a Paatuu est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Bahupu Ubatapiri a Paatuu.

274. Paavri. S'étend depuis le terrain de Paavri jusqu'à celle de Paatuu
sur environ quarante cinq brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière
au terrain de Peatuu jusqu'au sommet de la montagne sur environ
cent quatre vingt brasses. Bahupu Ubatapiri a Paatuu est le propriétaire
de ce terrain. Signé: Bahupu Ubatapiri a Paatuu.

275. Ubatuu. S'étend depuis le terrain de Bahupu Ubatapiri a Paatuu
jusqu'à celle de Uluva a Ubatuu sur environ vingt brasses. Il s'étend
aussi depuis le terrain d'Amamua a Paatuu jusqu'au sommet de la
montagne sur environ cent quatre vingt brasses. Pihavi Amamua a
Amamua est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Pihavi Amamua a Amamua.